

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon – 6 mars 2014 – 15h30

Des primes pour valoriser les stages ambulatoires : Les internes de Médecine Générale disent oui !

L'ISNAR-IMG se félicite de la **création¹ d'une indemnité forfaitaire de transport de 130 euros bruts mensuels** pour les internes en stage ambulatoire, et d'une **prime de responsabilité de 125 euros bruts mensuels** pour les internes de médecine générale en stage SASPAS (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée).

La reconnaissance de la responsabilité des internes en SASPAS est un pas de plus dans la **valorisation de notre formation de spécialistes en Médecine Générale**.

La promesse de la part du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé est tenue puisque ces primes feront l'objet d'une **rétroactivité depuis le début du semestre** en cours c'est à dire au 1^{er} novembre 2013.

Les stages ambulatoires doivent être encouragés sur l'ensemble du territoire national afin de faire connaître les différentes pratiques et lieux d'exercice aux médecins généralistes de demain. Cela va dans l'intérêt de la formation des internes mais aussi dans celui des territoires qui se font connaître des internes.

Il était donc primordial que soit mise en place une indemnité forfaitaire de transport facilitant le trajet des internes lorsque leur stage se situe à plusieurs dizaines de kilomètres de leur lieu d'habitation.

En ces temps d'élections municipales, il est important que chaque candidat ait conscience de l'importance de la formation et de la connaissance des territoires par les futurs médecins généralistes.

Lorsque les stages sont trop éloignés du lieu d'habitation des internes, il est essentiel que les collectivités locales organisent le logement des internes afin de rendre possible la réalisation des stages auprès de médecins généralistes ayant reçu une formation pédagogique. **Les futurs médecins généralistes s'installeront d'autant plus facilement dans des territoires qu'ils connaîtront.**

L'ISNAR-IMG apprécie l'écoute du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé car la prime SASPAS, valorisant le travail des internes, et l'indemnité transport, valorisant les stages ambulatoires, sont deux mesures qui étaient attendues des internes de Médecine Générale et qui faciliteront les stages sur l'ensemble du territoire national.

Formez-nous, nous vous soignerons !

Pour le Bureau de l'ISNAR-IMG,
Julien POIMBOEUF, Président.

Contacts Presse

Julien POIMBOEUF – Président – 06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

Guillaume POGU – Porte Parole – 06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com

¹ Journal Officiel de la République Française n°0055 du 6 mars 2014 - <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do>